

Arrondissement de
RAMBOUILLET
Canton de CHEVREUSE
Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 9 avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux légalement convoqué pour la seconde fois sans obligation de quorum suite à l'annulation de la séance du 1er avril 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Président.

Présents :

Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Magali DOUSSE, Chrystèle GUILLARD, Yolande GROBON, Slimane MOALLA, Anne DEUDON, Claire CROIXMARIE, Hayat LAKHYALI, Gasparine MIRABEL

Excusés :

Brigitte BOUCHER, Arnaud BOUTIER, Annick BOKAN, Marc CONGARD, Evelyne COURTECUISSÉ, Nathalie SENU, Jean-Marie THEBAULT

Date de convocation
2 avril 2025

Date d'affichage de
convocation
2 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 10

Votants : 9

Date de la séance :

9 avril 2025

Objet :

Vote du compte administratif
de 2024

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président s'étant retiré,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Article 1^{er} :

DONNE ACTE au Président, de la présentation du compte administratif 2024 du CCAS lequel peut se résumer sur le tableau ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2024 réalisées	150 008,23 €	4 269,34 €
Dépenses 2024 réalisées	154 917,37 €	6 353,67 €
Résultats 2024	- 4 909,14 €	- 2 084,33 €
Reprise des résultats 2023	38 181,02 €	20 546,45 €
Restes à réaliser en N+1	0,00 €	3 814,33 €
Résultats de clôture 2024	33 271,88 €	18 462,12 €

Conforme au compte de gestion du comptable assignataire de la trésorerie de Saint Quentin en Yvelines

Article 2 :

ADOpte les résultats tels que énumérés ci-dessus.

Article 3 :

DIT que les deux sections étant excédentaires, aucune affectation est à prévoir.

Article 4 :

DECIDE de reprendre comme suit les résultats sur le Budget Primitif 2025

Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20250422-DCCAS250409015-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

Investissement en recettes

Article 001 – Résultat d'investissement reporté : 18 462,12 € sans les restes à réaliser

Investissement en recettes

Article 1068-Résultat de fonctionnement reporté : 33 271,88 €

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le :

Certifiée exécutoire le :



Le président du C.C.A.S.

Bertrand HOUILLON

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2025

Présenté par Le Président (1),

A Magny-les-Hameaux, le 01/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration (2), réunie en session ordinaire

A Magny-les-Hameaux, le 01/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3),



La Vice Présidente : DULAC FREDERIQUE	
Le Président : HOUILLON BERTRAND	
Membre du Conseil d'Administration : BOKAN ANNICK	
Membre du Conseil d'Administration : BOUCHET BRIGITTE	
Membre du Conseil d'Administration : BOUTIER ARNAUD	
Membre du Conseil d'Administration : CONGARD MARC	
Membre du Conseil d'Administration : COURTECUISSÉ EVELYNE	
Membre du Conseil d'Administration : CROIXMARIE CLAIRE	
Membre du Conseil d'Administration : DEUDON ANNE	
Membre du Conseil d'Administration : DOUSSE MAGALI	
Membre du Conseil d'Administration : GROBON YOLANDE	
Membre du Conseil d'Administration : GUILLARD CHRYSTELE	
Membre du Conseil d'Administration : LAKHYALI HAYAT	
Membre du Conseil d'Administration : MIRABEL GASPARINE	
Membre du Conseil d'Administration : MOALLA SLIMANE	
Membre du Conseil d'Administration : SENU NATHALIE	
Membre du Conseil d'Administration : THEBAULT JEAN-MARIE	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Service de réception en préfecture
078-267801082-20250422-DCCAS250409015-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

A. 16

3/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

Commune de MAGNY LES HAMEAUX - BUDGET CCAS - CA - 2024

- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20250422-DCCAS250409015-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025